

# 2ème RALLYE REGIONAL VHC DE L'HUVEAUNE

21 et 22 Juin 2024

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	<b>A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA</b>
Ouverture des engagements.....	<b>A réception du règlement visé par la LRSA PACA</b>
Clôture des engagements.....	<b>Lundi 10 Juin 2024 à minuit</b>
Parution du carnet d'itinéraire.....	<b>Lundi 10 Juin 2024 à minuit</b>
Dates et heures des reconnaissances	<b>Samedi 15 Juin 2024 de 09h à 12h et 13h à 17h</b>
<b>et Vendredi 21 Juin 2024 de 08h à 13h</b>	
Vérifications administratives le :	<b>21/06/2024 de 13 h 00 à 19 h 00 - Salle des Fêtes à Mazaugues</b>
Vérifications techniques le :	<b>21/06/2024 de 13 h 30 à 19 h 30 – Parking salle des fêtes de Mazaugues</b>
Heure de mise en place du parc de départ le :	<b>21/06/2024 de 14h00 à 20h30 – Parking La Ferrage à Nans</b>
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le	<b>21/06/2024 à 20h30 -Salle des Fêtes à Mazaugues</b>
Publication des équipages admis au départ le	<b>21/06/2024 à 21h00 - Ecole LE FERRAGE à Nans</b>
Publication des heures et ordres de départ le	<b>21/06/2024 à 21h00 - Ecole LE FERRAGE à Nans</b>
L'ordre des départs sera établi comme suit :.....	<b>VHC – Moderne</b>
Briefing des pilotes	<b>21/06/2024 à partir de 13 h 00 après émargement au contrôle administratif</b>
Départ le :.....	<b>Samedi 22 Juin 2024 à 8 h 30 Parking La Ferrage à Nans</b>
Arrivée à .....	<b>Samedi 22 Juin 2024 à 17 h 30 Parking La Ferrage à Nans</b>
Vérifications finales le : .....	<b>Samedi 22 Juin 2024 Parking La Ferrage à Nans</b>
Taux horaire de la main d'œuvre	<b>60 € TTC</b>
Publication des résultats du rallye le	<b>22 Juin 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent</b>
Remise des prix le :.....	<b>Samedi 22 Juin 2024 à partir de 17 h 30 sur le Podium</b>

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 21 et 22 Juin 2024 le 2 -ème Rallye Régional VHC DE L'HUVEAUNE.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n°30 et sous le Permis d'Organiser FFSA n°318 en date du 26/04/2024.**

## Comité d'Organisation

Président : ..... **Marc CONXICOEUR**  
Membres : Jean-Marc CABONI, Jean CANETTO, Maxime CONXICOEUR, Paul DE FRAJA, Laurent FRANCOIS, Corinne GINIER, Michel GIRAUD, Nathalie LUCCIARDI-CONXICOEUR, Jean-François MARIA, Patrick PELAT, Jacky ROUBAUD, Alain ROSSI, Bernard TAFFIN, Pascal MANGIAPAN, Régis TROCCOLI.  
Et les bénévoles de l'A.S.A. Marseille-Provence Métropole et d'Allauch Racing Team  
Secrétariat du Rallye, Adresse : **ALLAUCH RACING TEAM –15 RUE PIERRE AUDOUBERT - 13190 ALLAUCH** - Téléphone : **06.09.08.05.93** –  
Email : [allauchracingteam.organisation@laposte.net](mailto:allauchracingteam.organisation@laposte.net)  
Permanence du Rallye : **même adresse que le secrétariat ci-dessus jusqu'au 20 Juin 2024**  
**A partir du 21 Juin 2024 à Nans-les-Pins – Ecole LE FERRAGE.**

## Organisateur technique

Nom : **ALLAUCH RACING TEAM – 15 RUE PIERRE AUDOUBERT – 13190 ALLAUCH**  
Email : [allauchracingteam.organisation@laposte.net](mailto:allauchracingteam.organisation@laposte.net)  
Représenté par Monsieur Marc CONXICOEUR

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.**

### 1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<b>M. Serge PAILLE</b>	Licence n° ..... 3335
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	<b>M. Robert RICHARD</b>	Licence n°...44762
	<b>Mme. Maryline DUCARTERON</b>	Licence n°..... 6840
Secrétaire du Collège	<b>Mme. Maryline DUCARTERON</b>	Licence n° 6840
Directeur de Course délégué aux V.H.C	<b>M. Gérard GHIGO</b>	Licence n° 1967
Directeur de Course Adjoint délégué aux V.H.C	<b>M. Serge FREVILLE</b>	Licence n° . 27121
Directeurs de Course Adjoints	<b>M. Christian COULET</b>	Licence n°..... 3650
	<b>M. Marc DUCARTERON</b>	Licence n°.... 9003
	<b>M. Marc CIER</b>	Licence n°.... 2942
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	<b>M. Jean-Claude TEISSEIRE</b>	Licence n° 226136
	<b>M. Christophe ARIOLI</b>	Licence n° 228702
	<b>Mme. Marie-Odile VINCENSINI</b>	Licence n° 9656
Directeur de Course délégué Tricolore	<b>M. Pascal MANGIAPAN</b>	Licence n° 21916
Commissaire Technique responsable	<b>M. Lismon LAMBERT</b>	Licence n° ..... 3582
Commissaires Techniques adjoints	<b>M. Dominique TURPIN</b>	Licence n°... 119028
	<b>M. Loys BORDERON</b>	Licence n° ...183288
	<b>M. Bertrand FRANCOU</b>	Licence n° 4010
	<b>M. Marcel CERDAN</b>	Licence n° 19463
Chargés des relations avec les concurrents	<b>Mme. François FREVILLE</b>	Licence n°... 111134
	<b>Mlle. Laurène SCHMIT</b>	Licence n°... 254101
Médecin chef	<b>M.</b>	Licence n°.
Chargé des relations avec la presse	<b>Mme. LUCCIARDI-CONXICOEUR Nathalie</b>	Licence n° .....24311
Délégué Ligue PACA	<b>M. Pascal YELLEC</b>	Licence n° ...226447
Organisateur Technique – Délégué Autorité	<b>M. Marc CONXICOEUR</b>	Licence n° 9715
Responsable des commissaires	<b>M. Marc CONXICOEUR</b>	Licence n° .....9715
Chargé des Chronométrateurs	<b>Mme. Marie RICHARD</b>	Licence n° 49602
Chargé du Matériel	<b>M. Régis TROCCOLI</b>	Licence n° .....4568
Responsable des classements	<b>TOP RALLYE</b>	

**Mesdames & Messieurs les Commissaires de la FFSA**

**ES 1/4 MAZAUGUES – 3,700 km**

Nombre de postes de Commissaires .....	9
Nombre d’extincteurs par poste.....	1
Nombre de commissaires .....	25
Nombre d’ambulance.....	Conforme à l’article 2 de la réglementation générale

**ES 2/5/7 LES GLACIERES – 5,150 km**

Nombre de Postes de Commissaires.....	8
Nombre d’extincteurs par poste.....	1
Nombre de commissaires.....	20
Nombre d’ambulance.....	Conforme à l’article 2 de la réglementation générale

**ES 3/6/8 NANS-LES-PINS – 5,700 km**

Nombre de postes de Commissaires.....	10
Nombre d’extincteurs par poste .....	1
Nombre de commissaires .....	25
Nombre d’ambulance .....	Conforme à l’article 2 de la réglementation générale

**1.2 P. ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC DE L'HUVEAUNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 Coef.2,
- Les Challenges Rallye 2024 Pilotes et Copilotes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA.

**1.3 P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront une confirmation par mail de leur inscription, une pré-liste sera mise à jour sur le site de l’ASA Marseille-Provence Métropole, avec leur horaire de convocation pour les vérifications administratives, qui auront lieu le vendredi 21 Juin de 13 h à 19 h – Salle de Fêtes de Mazaugues.

**Chaque équipage devra présenter les pièces suivantes : permis de conduire et licence en cours de validité pour le pilote et le copilote ainsi que le passeport technique afin de pouvoir retirer l’ensemble des documents.**

Vérifications techniques le vendredi 21 Juin 2024 de 13h30 à 19h30, Salle des fêtes de Mazaugues.

**A l’issue des vérifications techniques, les véhicules de compétition rejoindront le Parc fermé. Parking du Ferrage à Nans les Pins, selon parcours établi par l’organisateur.**

Les vérifications finales se feront : Parking du Ferrage- Nans les Pins - Taux horaire : 60 € TTC maxi

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1er Rallye Régional VHC DE L'HUVEAUNE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 10 Juin 2024 minuit** (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum (catégorie VHC)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €
- **Equipage licenciés 100% ASA MARSEILLE** : 280 €

**Les chèques seront mis à l'encaissement qu'à partir du 10 Juin 2024.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie des licences pilote et copilote, permis de conduire pilote et copilote, copie de la 1ère page du passeport technique, ainsi que la 1ere page de la fiche d'homologation, et les fiches d'enregistrements équipements de sécurités pilotes et copilotes.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par mail.

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
  - de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
-

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**Dans le parc d'assistance, il ne sera toléré, avec la voiture de course, qu'un seul véhicule d'assistance (Adhésif « assistance » obligatoire).  
Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.**

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Mazaugues (Ancien stade).

**L'accès au parc d'assistance se fera le vendredi 21 juin à partir de 10H00.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Tenir compte de la réglementation FFSA concernant l'identification des voitures et la position des plaques d'immatriculation. Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation), d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2022.

Les concurrents dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES MENTIONS INDISPENSABLES SUR LES ENGAGEMENTS**

**En application des dispositions fédérales concernant l'identification des voitures, nous vous demandons de compléter, entièrement et lisiblement, les parties PILOTE et COPILOTE du bulletin d'engagement. Conformément à la circulaire FFSA N° PJ 05/12/145, nous vous informons que tous ces renseignements (Nom, Prénom, Sexe, Date et Lieu de naissance, N° de Permis de conduire, date et lieu de délivrance, Nationalité et Adresse de domicile) seront transmis à la Préfecture, 6 jours avant le début de la manifestation.**

### 5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye VHC représente un parcours de 149.900 km.

Il est divisé en une étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.95 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4 – MAUZAUGUES, ES 2/5 /7 - LES GLACIERES,  
ES 3/6/8 – NANS LES PINS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## **6.2 P. RECONNAISSANCES**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 15 Juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**  
**Vendredi 21 Juin 2024 de 08h00 à 13h00**

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Coupes et récompenses pour tous les Concurrents.